Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_051-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_250619_051

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2025

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	24
Votants	30
Pouvoir(s)	6
Absent(s)	5

Séance du 19 juin 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 13 juin 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Chantal BUSSY, Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Océane ROULOT, Armand BONNAMY, pouvoir à Robert BRIOUDE, Thierry JOSEPH, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Anne CROUZIER, pouvoir à Damien PERRARD, Roger RICHERMOZ, pouvoir à Odile MARTINI

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le budget supplémentaire a pour objet principal de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser d'investissement, d'actualiser les AP / CP et d'ajuster les dépenses lorsque les autorisations budgétaires s'avèrent insuffisantes.

Ainsi, suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024, le budget supplémentaire pour l'exercice 2025 se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_051-DE

Nature	Chapitre	Opération	Objet	Montant
739218	014		Prélèvement DILICO *(*)* sur DGF *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	14 273,00 €
7391112	014		Dégrèvement TLV *(**)* *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	50 000,00 €
	023		Virement à la section d'investissement	1 833 213,10 €
Total				**1 897 486,10 €**

(*) : Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités

(**) : Taxe sur les Logements vacants

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Chapitre	Opération	Objet	Montant
	002		Excédent de fonctionnement reporté *Motif : Affectation des résultats*	1 897 486,10 €
Total				**1 897 486,10 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Chapitre	Opération	Objet	Montant
			Déficit d'investissement reporté *Motif : Affectation des résultats*	5 460 090,65 €
			Restes à réaliser *Motif : Intégration des restes à réaliser de l'exercice 2024*	4 590 785,30 €
2041512	204	2020000004		3 000,00 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_051-DE

Nature	Chapitre	Opération	Objet	Montant
			Espaces publics de Champaret *Motif : Augmentation des CP 2025 de 3 000 € et diminution des CP 2026 en conséquence*	
21318	21	2019000001	OAP Pont de Jallieu *Motif : Augmentation des CP 2025 de 20 000 €* et diminution des CP 2026 en conséquence	20 000,00 €
2313	23	2020000003	Accessibilité St Michel *Motif : Augmentation du montant de l'*AP de 150 000 € et des CP 2025 de 421 380,49 €	421 380,49 €
2313	23	2021000001	Plan écoles *Motif : Augmentation des CP 2025 de 237 000 € et diminution des CP 2026 en conséquence*	237 000,00 €
2313	23	2021000002	Palais des sports *Motif : Diminution des CP 2025 de 49 000 €* et augmentation des CP 2026 en conséquence	- 49 000,00 €
2313	23	2021000003	Optimisation du patrimoine bâti (locaux 28 rue de la Liberté) *Motif : diminution des CP 2025 de 300 000 €* et augmentation des CP 2026 en conséquence	- 300 000,00 €
2315	23	2023000001	Rénovation du boulevard Saint-Michel *Motif : Augmentation des CP 2025 de 400 000 € et diminution des CP 2026 en conséquence*	400 000,00 €
2188	21	2023000001	Rénovation boulevard Saint-Michel	50 000,00 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_051-DE

Nature	Chapitre	Opération	Objet	Montant
			Motif :*Augmentation des CP 2025 de 50 000 € et diminution des CP 2026 en conséquence*	
2312	23	2024000002	Parc Photovoltaïque *Motif : Diminution des CP 2025 de 500 000* € et augmentation des CP 2026 en conséquence	- 500 000,00 €
2315	23	2024000003	Réaménagement de la rue des Moulins *Motif : Augmentation des CP 2025 de 170 000* € et diminution des CP 2026 en conséquence	170 000,00 €
2188	21	2024000003	Réaménagement de la rue des Moulins *Motif : Crédits transférés sur AP*	10 000,00 €
2188	21		Réaménagement de la rue des Moulins *Motif : Crédits transférés sur AP*	- 10 000,00 €
21351	041		Intégration - Travaux (opération d'ordre) *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	2 100 000,00 €
21351	041		Intégration - Etudes suivies de travaux (opération d'ordre) *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	1 838 000,00 €
204412	041		Sortie de l'actif - Biens cédés à l'euro symbolique (opération d'ordre) *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	553 000,00 €
2112	041		Entrée dans l'actif - Biens acquis à l'euro symbolique (opération d'ordre) *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	12 000,00 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_051-DE

Nature	Chapitre	Opération	Objet	Montant
Total				**15 006 256,44 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Chapitre	Opération	Objet	Montant
			Restes à réaliser *Motif : Intégration des restes à réaliser de l'exercice 2024*	764 183,55 €
1068	10		Excédent de fonctionnement capitalisé *Motif : Affectation des résultats*	9 286 692,40 €
1641	16		Emprunt d'équilibre	- 1 380 832,61 €
	021		Virement de la section de fonctionnement	1 833 213,10 €
238	041		Intégration - Travaux (opération d'ordre) *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	2 100 000,00 €
2031	041		Intégration - Etudes suivies de travaux (opération d'ordre) *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	1 838 000,00 €
2112	041		Sortie de l'actif - Biens cédés à l'euro symbolique (opération d'ordre) *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	553 000,00 €
1328	041		Entrée dans l'actif - Biens acquis à l'euro symbolique (opération d'ordre) *Motif : Autorisations budgétaires insuffisantes*	12 000,00 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_051-DE

Nature	Chapitre	Opération	Objet	Montant
Total				**15 006 256,44 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à la majorité des voix.

Vote(s) pour	23	
Vote(s) contre	0	
Abstention(s)	7	Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_051-DE

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 23/06/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 23/06/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.